



Commune de  
MOIDIEU-DÉTOURBE

115 Route du Vernéa  
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté N°	Objet
2022-C-023	Règlement de la circulation sur la route du Vernéa (VC n° 3) du 3 au 4 septembre 2022 devant le bar-restaurant « Le Gastounet »

**Le Maire** de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

**Vu** la demande du gérant de la SARL Le Gastounet pour l'organisation d'une soirée anniversaire de l'établissement du 3 au 4 septembre 2022;

**Considérant** qu'il importe de garantir la sécurité des participants ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - La route du Vernéa (VC n°3) sera rétrécie à une voie face au bar-restaurant « Le Gastounet » situé au n° 15 de la route du Vernéa du 3 septembre 2022 à 17 heures au 4 septembre 2022 à 3 heures.

**Article 2** – A cette même date, la circulation alternée du carrefour avec la route de Septème (RD n° 38) jusqu'au n° 25 de la route du Vernéa avec priorité aux véhicules venant de la RD n° 38.

**Article 3** - La signalisation appropriée sera installée par le demandeur et par le service technique de la commune.

**Article 7** - Ampliation de cet arrêté sera transmis à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et au demandeur.

Fait à Moidieu-Détourbe, le 25 août 2022

Le Maire,

Christian PETREQUIN

